AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (17)ItemJean-Baptiste André Godin à Eugène André, 18 décembre 1875

Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 18 décembre 1875

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)
Collation3 p. (166r, 167r, 168v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Eugène André, 18 décembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 27/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/48720

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>18 décembre 1875</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>André, Eugène (1836-)</u>
Lieu de destinationGuise (Aisne)

Description

RésuméGodin est satisfait par la bonne marche de l'usine et des affaires et l'avertit qu'ils s'entretiendront à son retour des questions de personne et d'administration. Sur le litige de 20 F avec l'octroi : Godin explique à Eugène André que son fils Émile est trop à cheval sur ces questions de peu d'importance ; il souhaite que la somme soit payée. Il demande à André de dire à Darras qu'il ne peut satisfaire sa demande. Sur une maison Honoré à Guise : l'administration voudrait l'obliger à des frais d'entretien ou de réparation ; Godin demande à André de vérifier que l'administration ne puisse lui imposer des obligations de propriétaire ; il lui demande de déclarer au maire que c'est par charité pour ceux qui y habitent que la maison est entretenue par la manufacture. Il lui renvoie l'avertissement du commissaire à ce propos.

Support

- L'encre de la copie est effacée sur une partie du folio 166r.
- Sur le folio 168v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Eugène André du 18 décembre 1875 et, dans le sens du papier au format paysage, la lettre de Godin à mademoiselle E. David du 18 décembre 1875.

Mots-clés

Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Œuvres de bienfaisance Personnes citées

- Darras [monsieur]
- Godin, Émile (1840-1888)
- Honoré [famille]

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 18/09/2023

tion a sa demande. Quant à la maison Formaré dont mile me part dans una lettre que se reçais de lui ce matin, la reponer à faire à l'administration est bien minutes cont que cette maison ne m'appartient pas. Neanmoins arant de donnes cité reponse nous ferez bien de noir de les freis de pour has a interpreser contre moi leinsi je ere demande in low percont des toper , se conentretient la maison? Denv re car sie ferris acte de proprietaire et carministration tersit peut elle fondée à me sère que que en dois remplie les obligations. Pour ne proces pers qu'erre chose: signaler les jacts au Macie, lui dire que c'est par chariste qui mous avous entretenu cette favielle dans le maison. di l'administration vent m'obliger a des frais importante il serail part etra prafé rable pour mai de vie plus m'occuper ou lout de cette famille et de laisser la le maison. Mais e'est à vous de vois ce qui est à faire comme stant le pires conserrable à mes interess.

